

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 21 MARS 2025

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (16)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Marie BARRIERE (en visio, arrivée à 20h30), Rémi BAUDOT, Valérie BERGER-CAPBERN, Dominique BRET (Secrétaire Générale), Sylvine BROUTE, Chantal BURBAUD, Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier), Pierre DELENNE (arrivée à 20h45), Céline DODIN (en visio, arrivée à 20h30), Vincent FREY (en visio), André HERMET (en visio), Joël LE COZ, Joël POULAIN (arrivée à 20h10), Patrick ROBIN, Alix VILLAR.

Membres excusés / absents (3)

Lucas BASSET (pouvoir à Alix VILLAR), Rémi DUBOIS, Sylvie MARCHESIN (pouvoir à Benjamin CLEMENT-AGONI).

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN).

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI - Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue en présentiel et visioconférence ; Début de la réunion à 20h, quorum atteint de 14 voix sur 20.

1. Approbation du compte-rendu du Comité directeur du 26 février 2025

Le compte-rendu du CD du 26 février 2025 est définitivement approuvé, à l'unanimité des présents.

2. Finances

Le budget 2026 présenté lors du dernier Comité directeur faisait apparaître un important déficit. Il avait été convenu de le retravailler. Une réunion de la commission Finances élargie à l'ensemble des membres du CD volontaires s'est tenue le 18 mars pour examiner de nouvelles hypothèses. Ont été retenues :

- la suppression du recrutement d'un mi-temps envisagé (en partage avec la Ligue Île de France) permettant une économie de 7 500€ en 2025 et de 22 500€ en 2026 sur le fonctionnement fédéral,
- sur proposition de la commission Communication, l'édition de 2 numéros de COmag se fera en version numérique et celle des 2 autres en version papier soit 24 000€ d'économie en 2025 et 22 000€ en 2026. Il est suggéré, même si les économies ne sont pas totalement liées au nombre d'impressions, de modifier le bulletin d'inscription en obligeant à cocher si souhait d'une version papier,
- après un travail conséquent de la DTN pour faire face à la diminution de 40 000€ de la subvention pour le Haut Niveau :
 - . l'augmentation de 5€ des frais de nuitées pour les seniors en groupe A à compter de la prochaine saison sportive démarrant en novembre (6 000€),
 - . un forfait de 10€ par jour pour les repas lors de toutes les compétitions internationales pour lesquelles les sportifs sont sélectionnés (10 000€),
 - . une augmentation de la participation aux stages pour les jeunes -18 de 180€ : (actuellement, 120€ sur un coût estimé à 600€ par jeunes environ, pris en charge par ligue et/ou comité départemental et/ou club et/ou famille),
 - . suppression de l'accompagnement du groupe -18 par un médecin (2 200€) au cas par cas, en fonction du lieu du stage ou de la compétition. Cela a déjà été le cas pour le second stage à Clermont-Ferrand.

N'a pas été retenue : la suppression d'un stage pour le groupe -18.

Il a été demandé au DTN dans le cadre du futur PPF de relever les critères de mises en liste ministérielle. Cela peut avoir des incidences budgétaires, sachant que les sportifs B (non listés) paient déjà davantage pour les WEHN. De plus pour les coupes du monde, les sportifs en listes complémentaires (selon le niveau de performance) paient leur hébergement et déplacement (annexe 1 financière du règlement haut niveau).

Ces hypothèses permettent de ramener le déficit prévu à 40 000€ pour 2025 et à 44 000€ pour 2026.

A noter que le dernier exercice déficitaire de la Fédération remonte à 2019.

Il est rappelé que les redevances représentent 10 % de l'apport des recettes.

Le Comité directeur valide à l'unanimité les propositions.



3. Développement Territorial

Le Président fait un point sur le travail engagé par le chargé de mission Maxime DELÉTRÉ. Les actions visent à recruter un nouveau public : le grand public avec un travail sur les espaces d'orientation et les courses urbaines ; le monde scolaire notamment autour de la WOW ; le monde militaire.

Par rapport au premier point, les ligues ont été consultées quant à leur politique et au développement des ESO sur leur territoire ce qui a conduit à un document de synthèse dont le Comité directeur devra prendre connaissance pour en débattre lors du CD de mai.

Sur le 2^{ème} axe, un kit à expérimenter par les enseignants en mai-juin prochain en vue d'un élargissement potentiel en 2026 est en cours de finalisation. Celui-ci comprendra un flyer et un livret avec des activités à mettre en place.

Il est fait remarquer que 95 % des ESO ne sont pas référencés sur le site du Ministère. Il serait pertinent de rappeler l'importance de leur déclaration.

Il est également indiqué que les ESO ne peuvent pas être éligibles au dispositif des 5000 équipements car le prix d'un poste est inférieur à 500€.

Il est signalé que la FFCO ne retire aucun bénéfice des ESO mis en place par les collectivités territoriales d'où l'idée d'un label.

4. Questions des Ligues

Le Président indique qu'aucune question n'a été reçue à la date limite d'où une relance. Il n'y a pas obligation, de fait, de réponses écrites. Les questions sont passées en revue par ordre alphabétique des Ligues, hormis les questions redondantes. Les sujets abordés et les éléments de réponse sont les suivants :

- Le souhait d'une demande d'interdiction de chasse au regard d'une pratique de CO paraît contre-productif vu les relations développées avec la Fédération des chasseurs et les accords locaux existants. La difficulté semble davantage avec l'ONF qui, de fait, interdit toute une zone pendant la durée de la chasse. Le Président souhaite que tous les incidents de cet ordre soient remontés à la fédération. Pour cela, une fiche type à remplir sera mise en place. Il est également fait mention de la loi du 3 février 2023 relative à la suppression de l'engrillagement des propriétés privées, souvent remplacé par des panneaux d'interdiction. Ce point amène à rappeler que toute pratique de CO implique l'accord du propriétaire.
- Par rapport à la question de la gouvernance collégiale, le Président signale la nécessité de mettre à jour les statuts types des Comités Départementaux et des Ligues, les difficultés à constituer des Comités directeurs et à élire un Président. Il précise que rien dans le Code du Sport et le Code des Associations n'impose un Président, un secrétaire, un trésorier mais qu'il y a nécessité d'un représentant responsable légal de l'association au moins. Il rappelle que toutes les structures sont sous la responsabilité de la Fédération car structures déconcentrées, la notion de statuts types étant spécifiée dans le Code du Sport, et qu'il ne peut y avoir de modification des statuts types sans accord de la Fédération.
- En ce qui concerne l'avancée du site internet, le Président renvoie aux comptes-rendus de chaque BD ou CD, un certain retard ayant été pris par rapport au planning initial.
- Pour les évènements internationaux, les choix fédéraux sont spécifiés dans les comptes-rendus des BD et CD : JEC en 2027, dossier pour les championnats d'Europe 2027 non porté par la Fédération, WOC 2031.
- Au niveau de la professionnalisation, beaucoup d'espoirs avaient été envisagés avec le volet 2 de la loi du plein emploi, loi reportée suite à la dissolution de l'Assemblée nationale.
- Toutes les questions relatives à l'organisation des compétitions et manifestations, au calendrier, aux critères et règles... sont transmises à la commission Pratiques Sportives.

La Coupe de France des Clubs est l'un des sujets prioritaires abordés lors de la 1ère réunion de cette commission. Un consensus est apparu sur la remise en place d'une Coupe de France des Clubs. Il reste à la commission à travailler sur les modalités pour calculer cette Coupe de France, plusieurs propositions ayant émergé.

La mise en place d'un CN différent urbain et forêt est, également, en discussion, le calcul du CN Sprint étant peut-être à étaler sur 2 ans.

La participation de jeunes de niveau violet dans les équipes adultes du CNE est en débat dans la commission.

Le Comité directeur est conscient des problèmes qu'entraîne la parution tardive du Règlement des Compétitions. Il ne devrait pas y avoir de changements majeurs en 2026 vu les sujets prioritaires que la commission Pratiques Sportives a à traiter.



- L'idée de changer le nom de la Fédération peut apparaître une bonne idée mais la Fédération n'a pas le budget nécessaire pour y faire face (changement du logo, de la charte graphique, des tenues, de la signalétique...) soit un coût d'environ 100 000€.
- La question de la surveillance médicale sur les compétitions de CO 2 PSC1 pour manifestation jusqu'à 250 personnes ; médecin ou PSE1 entre 250 et 500 ; médecin au-delà de 500 pose difficultés pour les organisateurs.
 - Si un élargissement des tranches peut être envisagé, il faut être conscient que cela peut conduire à interprétation et imposition par la Préfecture. D'ailleurs, certaines disciplines sportives ont des contraintes beaucoup plus strictes.
- Les questions relatives au passage des balises de couleur seront traitées par la commission Jeunes.
- Pour les RDE en 2025, il a été acté une aide pour 2 RDE par ligue d'un montant de 15€ par nuitée et par jeune.
- La pertinence de la licence « Découverte Compétition » est questionnée.
- Il est demandé une réciprocité France/Espagne pour l'exemption des « pass' compet ». Il est rappelé que pour les suisses, cela s'inscrit dans le cadre d'une convention lors de co-organisations.
- Il est demandé s'il pourrait être pris un abonnement à Livelox pour la comparaison des trajectoires. La Fédération indique que rien n'est mis dans le budget, que ce n'est pas une priorité et que la question pourrait être étudiée dans le cadre d'un co-financement, la moitié au moins étant prise en charge par les Ligues.
- Par rapport à la question sur la formation et son architecture, il est rappelé comment les évolutions ont été mises en place.

La question de la durée de validité des diplômes pour les experts est en cours de réflexion dans la commission Formation. Il est rappelé qu'il est toujours possible de rejoindre l'une ou l'autre des commissions.

5. Questions diverses

- Le Président signale que, lors de la commission Finances, il a été discuté le fait de faire payer les avis techniques rendus aux organisateurs non affiliés 13 depuis septembre 2024, 3 concernant des courses sur route donc hors sujet, 2 avis négatifs. Même si chaque dossier demande du travail, leur nombre limité ne justifie pas l'élaboration d'une grille tarifaire. Nous avons été informés par certains de nos clubs d'une grille de facturation pour les épreuves de raid multisports dans les Ligues de Bretagne et d'Auvergne Rhône-Alpes de la Fédération Française de Triathlon, délégataire de cette discipline. Il s'avère après discussion avec le Président de cette Fédération que ce sont bien les Ligues qui instruisent ces dossiers et que ces deux Ligues ont pris l'initiative de mettre en place une tarification pour les frais de dossier. Après analyse, dans la mesure où la Fédération a une obligation de rendre son avis technique du fait du code du sport, elle ne peut pas refuser de le faire sous prétexte de non-paiement d'une facture.
- Le Président informe des candidatures connues à ce jour, pour la présidence du CNOSF : Cédric GOSSE, Président de la FF Triathlon ; Didier SEMINET, ancien secrétaire général ; Astrid GUYARD, actuelle secrétaire générale.
- La Conférence des Présidents de Ligue est fixée au samedi 29 novembre.
- Le séminaire TN-CCN est prévu les 13 et 14 décembre.
- Pour rappel, les réunions du BD déjà fixées auront lieu les 16 avril, 14 mai, 26 juin, 16 juillet, 28 novembre ; celles du CD les 24 mai, 18 août, 30 novembre.

Fin du Comité directeur à 22h45.

Le Président Jean-Philippe STEFANINI La Secrétaire générale Dominique BRET



